Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Clause de contrat ambigue

Par Eric78

Bonjour,
Dans mon contrat il est stipulé que je dois restituer à ma boite la prise en charge de mon demenagement en cas de "prise d'initiative de rupture de contrat dans les 12 premiers mois de la prise de poste effective". Si je donne ma demission avant les 12 premiers mois et que je quitte la boite apres cette même periode(à cause du préavis), dois-je rembourser les frais dd demenagement? Merci de votre aide

---
Par ESP

Bonjour
La "prise d'initiative de rupture de contrat" correspond à votre lettre de démission.